



Abus d'un huissier de justice

Par **loloriri**, le **11/02/2013 à 19:16**

bonjour

suite a une séparation des plus compliquer et difficile, mon ex conjoint a saisie un huissier de justice, pour obtenir le remboursement d'argent, argent qu'il m'avait rembourser suite a plusieurs prêt de ma part, mais suite a ma décision de le quitter il a tourner ça a son avantage en disant qu'il m'avait concéder un prêt, et voulais un remboursement, j'ai apporter les preuve que cela correspondait a un remboursement mais l'huissier n'a rien voulus savoir a tenter une saisie sur mon compte bancaire et gager ma voiture, sans aucune décision de justice et ceux alors que je lui avait spécifier engager un procédure contre mon ex conjoint

merci de vos réponses

Par **amajuris**, le **11/02/2013 à 20:25**

bsr,

l'huissier ne peut pas pratiquer de saisie sans un titre exécutoire c'est à dire un jugement vous condamnant.

idem pour le gage sur votre véhicule.

cdt

Par **loloriri**, le **11/02/2013 à 21:02**

je vous remercie de votre réponse aussi rapide, donc je peut dire qu'il a agi en toute illégalité, existe t'il une association d'aide a ce genre d'abus?

quelle recours puis je avoir?